



Le Vendredi 7 Novembre 2025

Mesdames, Messieurs, Actrices et Acteurs du sport associatif nantais. Nous vous faisons parvenir "l'Echangeons depuis chez vous" du mois de Novembre 2025.

Après cette première trêve des vacances de la Toussaint, l'activité sportive est de retour. En effet, l'OMS vous invite à des temps d'échanges et d'apprentissage sur des thématiques diverses et variées.

Retrouvez dans cette newsletter, des informations sur le fonctionnement associatif sportif.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

A très bientôt.

L'information associative

Assemblée Générale de l'OMS

Le Samedi 22 Novembre 2025, l'OMS de Nantes organise son assemblée générale annuelle.

Celle-ci s'organisera en 2 temps :

- 9h45 : assemblée générale extraordinaire
- à suivre : assemblée générale ordinaire

Les documents statutaires comportant toutes les informations d'usage seront envoyés par voie postale aux Présidents de clubs.

L'OMS de Nantes compte sur la présence d'un maximum de club pour ce temps statutaire très important.



Soir de rencontre

Les associations doivent porter une réflexion sur les actions à déployer en faveur de l'environnement.

L'OMS organise le Mardi 18 Novembre 2025, un Soir de rencontre sur la thématique : "Sport et environnement", avec l'intervention de l'institut du sport durable et leur dispositif SPORT50 qui a pour ambition de donner les moyens aux clubs de réfléchir de manière concrètes aux actions à mettre en place.

Lieu : Hall d'accueil, Maison des syndicats - 8 Place de la Gare de l'État, 44200 Nantes

Horaires : 19h30-21h00, suivi d'un temps convivial.

Inscription

Soir de formation

Comme chaque année, l'OMS propose 2 temps de formation dédiés à la trésorerie associative :

- Niveau 1 : associations de -100 adhérents et non employeuses (Mardi 2 décembre 2025)
- Niveau 2 : associations de + 100 adhérents et/ou employeuses (Mardi 9 décembre 2025)

Lieu : Salle Commission B, Maison des associations de la Manufacture - 10 bis boulevard Stalingrad 44000 Nantes

Horaires : 18h30-20h30

Retour sur la Ruée Vers le Sport 2025

Le 6 septembre 2025 a eu lieu la 9ème édition de la Ruée vers le Sport au cœur du centre-ville de Nantes.

Merci à tous les clubs nantais adhérents, bénévoles, partenaires et visiteurs venus partager cette belle journée d'initiations et de découvertes sportives !

Un moment incroyable pour faire rayonner et promouvoir le sport associatif nantais !

Rendez-vous l'année prochaine pour la 10ème édition de la RVS avec de nouvelles animations !

Pour revivre cet événement, cliquez sur le lien suivant :

Lien RVS 2025

Subvention Sportive Commune 2026

Du 18 Juin au 15 Septembre 2025, les associations sportives nantaises ont pu déposer leur demande de subvention sportive commune (SSC) pour l'année 2026. Cette subvention de la Ville de Nantes repose à la fois sur les effectifs, les déplacements et les titres.

Voici le process à l'issue du dépôt :

- Contrôle des données par l'OMS et les délégués réalisé en Octobre 2025.
 - Échanges entre l'OMS et la Direction des Sports sur la proposition de répartition
 - Passage en Conseil Municipal de la Ville
 - Mise en paiement de la subvention par la Ville
-

Catalogue des formations 2025/2026

Le catalogue des formations OMS pour la saison 2025/2026 est désormais disponible sur notre site internet : www.oms-nantes.fr

Plus d'informations, contactez Nicolas : soutien.aux.associations@oms-nantes.fr

Catalogue des formations



Thématique : Surveiller l'évolution de ses fonds propres

Derrière le terme un peu barbare de « fonds propres » se cache une réalité économique de première importance pour l'association. Voyons ce que cela signifie, comment les estimer, les surveiller et les renforcer.

Par « fonds propres », il faut entendre les ressources qui appartiennent définitivement ou durablement à l'association. Elles ont été constituées au fil des années de trois manières possibles : par l'accumulation de résultats positifs, par des apports externes remboursables ou non remboursables (d'acteurs privés ou publics). Nous ne parlons plus comme précédemment de « fonds associatifs ». Comptablement, nous les trouvons en haut de bilan, au passif.

[Lire la suite >>>](#)

Source : Associations, mode d'emploi



L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2025 : 11,88 €

SMIC horaire net au 01.01.2025 : 9,40 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,15 € (au 01.01.2025)
- v2 : 6,73 € (au 01.01.2025)

Convention collective du Sport (3328) : 1 812 € (depuis le 01.01.2024)

Plafond de sécurité sociale 2025 :

Annuel : 47 100 €	Hebdomadaire : 906 €
Trimestriel : 11 775 €	Journalière : 216 €
Mensuel : 3 925 €	Horaire : 29 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant

autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.



The banner features a dark blue background with a white and blue logo on the left. The logo consists of a stylized 'OMS' with a checkmark and the text 'Office Municipal du Sport NANTES'. To the right of the logo are three circular icons: an orange checkmark, a green checkmark, and a blue checkmark. Below these icons, the text 'Office Municipal du Sport de Nantes' is displayed, followed by the address '25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes', the phone number '02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr', and the website 'www.oms-nantes.fr'. On the right side of the banner, there is a large, stylized graphic of a sunburst or starburst made of white dots, with the text 'LES OFFICES DU SPORT' and 'FEDERATION REGIONALE' overlaid.

Office Municipal du Sport de Nantes
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr

LES OFFICES DU SPORT
FEDERATION REGIONALE

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)